Voix du Sud
Centre
des écritures
de la chanson

# |PROGRAMME DE FORMATION
# |BASE PRO

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Être capable d'appréhender l'environnement professionnel, son évolution, ses tendances et les éléments clefs d'un développement de carrière.
- Être capable de cerner les caractéristiques de sa production artistique et pointer les forces, les faiblesses : identifier les pistes de travail et les axes de développement.
- Être capable de défendre son projet artistique et présenter clairement son projet professionnel et ses objectifs immédiats
- Être capable d'appréhender et d'établir un rétroplanning et une stratégie de développement.
- Être capable d'identifier les partenaires potentiels et les règles de base pour déposer des demandes d'aides.

## PUBLIC CONCERNÉ

Artistes auteur(e)s, compositeur(rice)s et interprètes professionnels ou en voie de professionnalisation

## PRÉ-REQUIS

Artistes porteurs d'un projet professionnel. Sélection sur dossier.

## RÉCURRENCE DE LA FORMATION

1 sessions par an en juin. Dates sur le site internet.

## DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

Effectifs stagiaires : 8 maximum
Durée totale : 18 heures (3 jours)
Jour 1 : 18h00 - 20h00
Jour 2 : 9h00 - 13h00 / 14h15-18h
Jour 3 : 9h00 - 13h15 / 14h15-19h30

## LIEU DE FORMATION

- Maison des associations : 1, rue du Plapier 47220 Astaffort, Nouvelles-Aquitaine

## PROFIL DES FORMATEURS

Artistes intervenants gérant de label, directeur artistique, auteur, compositeur et interprète, musicien scène et studio

## CONTENU DE LA FORMATION

- Atelier sur l'analyse des projets artistiques et de leur développement en demi-groupe dans le cadre de mise en situation de rendez-vous. Point forts, points faibles, recommandations…

- Déterminer la chanson carte de visite. Travaux en demi-groupe. Quelle chanson présenter, préciser sa direction artistique.

- Module structuration professionnelle. Atelier découverte de l'environnement professionnel : les principaux acteurs (éditeur, producteur, tourneur, attaché de presse, réalisateur…), la notion de 360. La réalité du marché économique. Les ressources de l'artiste, les bases de la stratégie de développement (rétroplanning, montage financier, partenaires...). La (les)

production(s) : discographique – scène. Trouver ses partenaires : quels conseils. Les conventions collectives, la diversification de l'activité, la nécessaire structuration juridique (les limites du cadre associatif, le cadre des sociétés).

## MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Les modules collectifs sont développés dans le cadre de pédagogie favorisant l'interactivité. Chaque module est articulé autour d'exercices pratiques.
- Pédagogie en actif / passif.
- Vidéo projection, documents papier et/ou électroniques
- Exercices et mise en pratique (ateliers encadrés)
- Remise de l'ouvrage « Guide du développement d'un projet musical professionnel »

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Présentations individuelles.
- Formulaire d'évaluation individuel de la formation par les participants

## MOYENS TECHNIQUES

- 5 salles mobilisables selon les actions dont une salle de 100m2).
- Ordinateurs, imprimante, photocopieur
- Vidéo projecteur
- 7 systèmes de sonorisation complets
- Amplificateurs basse/guitares
- 1 piano droit
- 2 claviers numériques
- Guitare acoustique, électrique, et basse
- Batterie et percussions

## TARIF DE LA FORMATION :

40 € **/ H soit** 700 € HT – 854 € TTC.
Si le financement n'est pas accordé à 100 % par l'OPCO l'association pourra consentir des réductions commerciales évitant tout reste à charge au bénéficiaire.

Possibilité de prise en charge par des Bourses SACEM et ADAMI – nous consulter

Autofinancement 416.66 € HT soit 500 € TTC

Autres financements, merci de nous contacter.

Un devis pour la restauration et l'hébergement vous sera proposé.

**CONTACT :** 05 53 67 16 52 ou à formations@voixdusud.com

## *ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES*

- Les salles de formation sont accessibles aux personnes handicapées physique.
- Nos formateurs n'ont pas la compétence de prendre en charge des personnes handicapées mentale.
- Les personnes atteintes de handicaps souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

***Merci de vous inscrire sur le site voixdusud.com à l'onglet « Déposer ma candidature ».***

# FINANCEMENTS

## TARIFS 2026

| COUT PEDAGOGIQUE | H | AFDAS € TTC<br>Auteur | Bourse Sacem | Bourse Adami | Structures et Autofinancements<br>€ TTC |
|---|---|---|---|---|---|
| LABOS | 18 | 1296 | oui | | 500,00 |
| LABO+ | 48 | 3456 | oui | oui | 1900,80 |
| PARCOURS CHANSONS | 56 | 3600 | oui | oui | 1900,80 |
| RENCONTRES d'Astaffort Rencontres Ecriture + Scène * | 72 | 3600 | oui | oui | 1900,80 |
| Répertoire au cœur du Projet Artistique | 48 | 3456 | oui | oui | 1900,80 |
| Auteur et ses textes | *48* | 3456 | *oui* | | 1900,80 |
| *Base Pro* | *18* | 864 | *oui* | | 500,00 |

** Pour les Rencontres d'Astaffort, les auteurs qui ne souhaitent pas participer au volet scénique peuvent ne réaliser que les 6 premiers jours du stages (coût de formation 3456 € TTC + HR sur 6 jours)*

*Des tarifs particuliers peuvent être consentis pour les parcours de formations*

Pas de complément de facturation pratiqué pour les bourses SACEM, ADAMI et AFDAS si la prise en charge est inférieure au devis initial

| HEBERGEMENT ET REPAS | Nbre jour | AFDAS | Bourse Sacem, Adami | Autofinancement |
|---|---|---|---|---|
| | jour | €TTC | € TTC | € TTC |
| labos / Base Pro - 2,5 jours | 2 | 168 | 84 | |
| Répertoires/ Auteur et ses textes / Labos + - 6,5 Jours | 6 | 504 | 252 | 252 |
| Rencontres d'Astaffort 9,5 jours | 9 | 756 | 300 | 300 |

*Les financements AFDAS ont évolué en décembre et janvier 2026.*

Dernière mise à jour : 13/10/2026 11:56

*Voix du Sud est labelisé SACEM UNIVERSITE REFERENCE et dispose de Bourses SACEM. Elles sont en nombre limité et réparties par semestres.*

*Voix du Sud dispose d'un partenariat avec l'ADAMI et bénéfice de Bourses pour les artistes qui ne peuvent prétendre à l'AFDAS, avec des critères très précis (se référer ci-dessous).*

*Des financements spécifiques peuvent également être recherchés pour les travailleurs handicapés. Nous pouvons également essayer d'adapté le déroulé des stages afin de favoriser l'inclusion. L'AGEPHIP peut être sollicité pour des aménagements particuliers.*

*L'équipe fera systématiquement un point avec vous pour les recherches de financements et des devis personnalisés seront systématiquement proposés en fonction de votre situation.*

***Voix du Sud prend en compte également la situation des personnes qui ne bénéficient pas de prise en charge possible et propose des tarifs réduits.***

***Les tarifs applicables à partir du 12 mars 2026 sont de 60 € / H par heure (hormis base pro 40 € / H).***
***Malheureusement les prise en charge réelles ne permettent pas de toujours couvrir les couts réels des prestations. Les aides de la SCPP, SPPF, SACEM, Région Aquitaine et de fondations… permettent d'éviter que des coûts résiduels soient demandés aux artistes accueillis.***

***Le Conseil d'Administration de Voix du Sud est conscient de la réalité économique des artistes et consent des tarifs réduits pour les personnes qui ne bénéficient pas de prise en charge.***

***Les frais de formations sont soumis à une TVA de 20 %.***

## LES PRINCIPAUX FINANCEMENTS :

# AFDAS

***Pour ouvrir des droits AFDAS***

- ***Branche intermittente***

*Dès lors que vous justifiez d'un volume d'activité minimum en CDDU intermittent et que vous respectez les critères de carence indiqués ci-dessous,*
*vous bénéficiez d'un accès à un financement de formation, dans la limite des fonds disponibles.*
*Important : l'éligibilité à un financement Afdas est indépendante de votre situation d'intermittent auprès de France Travail*

| ***Catégorie*** | ***Nombre de jours / cachets minimum*** | ***Période d'étude de recevabilité**** |
|---|---|---|
| ***Artistes interprètes, Musiciens et Metteurs en scène*** | ***48*** | ***au cours des 2 dernières années*** |
| ***Techniciens du spectacle vivant*** | ***88*** | ***au cours des 2 dernières années*** |
| ***Techniciens du cinéma et de l'audiovisuel*** | ***130*** | ***au cours des 2 dernières années*** |
| ***Réalisateurs*** | ***48*** | ***au cours des 2 dernières années*** |

****La période d'étude de recevabilité s'apprécie au moment de la réception du dossier dans votre portail MyA.***

***Des délais de carence existent entre deux périodes de formation. Se référer au site de l'AFDAS***

- ***Branche auteur :***

Pour prétendre à un financement de formation, le montant de vos recettes et droits d'auteur perçus sur 3 ans (hors année en cours) doit être supérieur ou égal à
7 212 € (600 x SMIC horaire brut au 1er janvier 2026).
Ces recettes sont à justifier avec :
➜ Votre déclaration Urssaf Limousin
➜ Vos attestations annuelles de revenus artistiques
➜ Vos relevés de droits d'auteurs
➜ Vos appels trimestriels à cotisations

***Des délais de carence existent entre deux périodes de formation. Se référer au site de l'AFDAS***

**BOURSE SACEM**

Les conditions des bourses sont les suivantes : être un **artiste-auteur ou éditeur de musique professionnel ou en voie de professionnalisation avérée** et membre de la SACEM
Ce critère inclut :

- Les professionnels confirmés, dont l'activité musicale est reconnue et soutenue par une génération régulière de droits d'auteur ou par une implication significative dans le secteur musical.
- Les profils en voie de professionnalisation, présentant un parcours structuré, une dynamique artistique forte et une volonté affirmée de s'inscrire dans une trajectoire professionnelle.
- Les talents émergents, dont le potentiel artistique et le projet de formation témoignent d'une démarche sérieuse vers la professionnalisation.

**BOURSE ADAMI**

Les conditions des bourses sont les suivantes :

- Statut professionnel du candidat : les bourses ne peuvent être attribuées qu'à des artistes professionnels pouvant attester d'une activité professionnelle d'au moins deux ans (fournir bulletins de salaire, attestations annuelles des Congés Spectacles ou autres preuves d'activités professionnelles),

- L'impossibilité de bénéficier d'une prise en charge par un organisme professionnel, public ou privé, et à ce titre une bourse ne pourra être accordée à un candidat satisfaisant le nombre de cachets théoriquement requis pour une prise en charge par l'Afdas, ou ayant épuisé ses droits Afdas ou étant en carence Afdas, Des besoins en formation professionnelle continue et en développement de carrière du candidat,

**PIECES A FOURNIR POUR LES BOURSES**

- Une lettre de motivation artistique et financière de l'artiste-interprète candidat,
- La biographie de de l'artiste-interprète candidat avec ses références artistiques,
- Un descriptif du stage,
- Le devis au nom de l'artiste-interprète candidat (la bourse devant permettre la gratuité intégrale du stage/formation),
- Les coordonnées complètes de l'artiste-interprète candidat (adresse, e-mail, téléphone),
- Le scan de la pièce d'identité de l'artiste-interprète candidat,
- Ses 3 derniers relevés annuels Congés Spectacles,
- Des éléments attestant du statut professionnel du candidat selon un critère au choix :
  • Critère de cachets : 25 cachets minimum sur une durée de 3 ans dans les 5 dernières années, justifiés par des bulletins de salaire et relevés annuels Congés Spectacles,
  • Critère phonographique : avoir été artiste-principal sur un EP ou album ayant fait l'objet d'une distribution commerciale physique et/ou numérique à sa sortie dans les 5 dernières années. Les agrégateurs (TuneCore, Ditto, Spinnup, iMusician…)

ne permettent pas de satisfaire cette condition,
• Critère accompagnement/repérage : avoir été lauréat d'un dispositif national d'accompagnement à l'émergence (ou ayant gagné un prix/concours national/international) dans les 5 dernières années.

**FRANCE TRAVAIL**

Dans le cadre de votre Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE), votre conseiller doit valider votre demande de formation, formation qui ne peut pas être financée entièrement ou que partiellement par d'autres financements. Votre conseiller France Travail validera votre projet au regard du contenu, des coûts pédagogiques et de la durée de l'action de formation, mais aussi sur son efficacité pour votre retour à l'emploi. La demande doit être saisie par Voix du Sud au moins 1 mois avant l'entrée en formation, sur le site internet de France Travail (KAIROS). Elle est ensuite confirmée par le candidat dans son « espace » France Travail, puis validée par le conseiller France Travail, qui étudiera la demande en cohérence avec votre Projet de retour à l'emploi.

https://www.francetravail.fr/candidat/en-formation/mes-aides-financieres/laide-individuelle-a-la-formatio.html

**ASSIMILATION DES HEURES DE FORMATION PROFESSIONNELLE :** l'assimilation permet de retenir des heures de formation professionnelle pour la recherche des 507 heures requises lors de l'examen de droits au titre des annexes 8 ou 10.

**Plus d'informations :**

https://www.francetravail.fr/spectacle/spectacle--intermittents/page.html